

L'an deux mil seize, le six du mois de mai à 20 heures le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude DABERT, Maire.  
La séance a été publique.

**Présents** : Mmes et MM. DABERT Jean-Claude, DESSAIGNE Marc, JACOB Chantal, ANGLARET Pascal, MALLET Philippe, PEGAS Paulo, PASTRE Annie

**Absent excusé** : Mme COUVE Christine, MM PELISSIER Alain, BARROT Jean-François et FREITAS Manuel

Mme Chantal JACOB a été élu secrétaire de séance.

M. le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

### **MODIFICATION ET DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET PRIMITIFS 2016 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT**

Un courrier a été envoyé par la Préfecture sur l'équilibre réel du Budget Primitif 2016 et sur les Dépenses imprévues. Après avoir étudié les problèmes de présentations avec Monsieur FLATRES, il est donc décidé de faire les changements suivants et les délibérations modificatives qui en découleront. Il est à noter que les montants totaux des Investissements ne changeront pas par rapport à la présentation initiale.

#### **INVESTISSEMENT – COMMUNE**

RAR 2015 : Compte 2313 passe de 126 881.00 € à 100 000.00 €

Décisions Modificatives :

Chapitre 020 - Dépenses Imprévues : - 34 181.00 €

Chapitre 23 – Compte 2313 : Constructions : + 20 000.00 €

Chapitre 21 – Compte 2158 : Autres : + 2 000.00 €

Chapitre 23 – Compte 2315 : Installations et matériels : + 14 181.00

#### **INVESTISSEMENT – ASSAINISSEMENT**

020 – Dépenses Imprévues

Décisions modificatives :

020 : - 4 692.00 €

23 : + 4 692.00 €

#### **CREATION POSTE EN CONTRAT D'AVENIR**

Afin de pouvoir embaucher un nouveau contrat d'avenir pour 3 ans et pour une durée de 35 heures hebdomadaire et celui de Marc AVOIRON n'étant pas fini, il faut créer un nouveau contrat d'avenir pour l'embauche de Monsieur PASTORELLI Jonathan.

Il est donc décidé de créer un nouveau poste « CONTRAT D'AVENIR » de 3 ans pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du Lundi 9 mai 2016.

#### **MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Nous avons reçu le 27 avril 2016 l'arrêté de la mise en œuvre de schéma départemental de coopération intercommunale, concernant la fusion des communautés de communes « Bassin Minier Montagne », « Lembron Val d'Allier », « Ardes Communauté » (moins la Godivelle), « Puys et Couzes », « Issoire-

Communauté » », « du Pays de Sauxillanges », « Des coteaux de l'Allier » et « Couze Val d'Allier ».

Après lecture de l'arrêté et de la présentation des dispositions applicables au devenir des compétences en cas de fusion de communautés de communes.

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale concernant la fusion de 8 communautés de communes est validé à l'unanimité.

#### **DEVIS RESTAURATION REGISTRE ETAT CIVIL DE 1793 A 1802**

Les devis proposés pour la restauration du Registre d'Etat Civil de 1793 à 1802 sont les suivants :

KOSSMANN LABORATOIRE SARL : 661.94 HT

SAGE COMME UNE IMAGE : 500.00 HT

Il est donc décidé de choisir le devis de « SAGE COMME UNE IMAGE » d'un montant de 500.00 € HT

#### **FEUX D'ARTIFICE**

Compte tenu de la baisse de la DGF 2016 de 2 300.00 €, le Conseil Municipal décide de supprimer le feu d'artifice plutôt que d'augmenter le taux d'imposition de 2 %. Si la baisse de la DGF pour 2017 est confirmée, d'autres économies seront réalisées.

**Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.**

**Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.**

**La séance est levée à 21h00**